

**Délibération n° D 2024 - 16 du directoire en date du - 9 JUIL. 2024  
portant déclassement par anticipation en plein sol et en volumétrie**

**Parcelles provisoirement désignées section S numéro 220 (lots c et d) et  
section S numéro 221 (lots c et e) en plein sol et parcelles section S  
numéro 220 (lot a) et section S numéro 221 (lot a) en volumétrie sises à  
Bagneux (92220)**

**Le directoire de l'établissement public Société des grands projets,**

**Vu** l'article L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la loi n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société des grands projets, et  
notamment ses articles 14 et 16,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de  
M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du  
directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de  
M. Bernard CATHELAIN en tant que membre du directoire,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de  
M. Frédéric BREDILLOT en tant que membre du directoire,

**Considérant** que la Société des grands projets est propriétaire, sur la Commune  
de Bagneux (92220), des parcelles cadastrées section S numéros 220 et 221,  
ces parcelles ayant été acquises pour les besoins du Grand Paris Express (GPE),  
ligne 15 sud.

**Considérant** que les parcelles susvisées ont chacune vocation à faire l'objet  
d'une division parcellaire afin d'identifier les emprises qui ne sont pas utiles au  
Grand Paris Express et qui auront donc vocation à être cédées par la SGP pour la  
réalisation d'un projet immobilier, à savoir les emprises correspondant aux  
parcelles provisoirement désignées section S numéro 220 (lots c et d) et section  
S numéros 221 (lots c et e) sur les plans de division ci-annexés.

**Considérant** la nécessité de réaliser des états descriptifs de division en volume  
portant respectivement sur les parcelles actuellement cadastrées section S  
numéro 220 (partie identifiée sous le terme « lot a » au plan de division ci-joint)  
et section S numéro 222 (partie identifiée sous le terme « lot a » au plan de

division ci-joint) afin d'individualiser les volumes non nécessaires au Grand Paris Express et de céder lesdits volumes à la SADEV 94 en vue de la réalisation d'un projet immobilier.

**Considérant** les plans issus des projets d'états descriptifs de division en volumes ci-annexés dans leur version datée du 17 juin 2024 établis par le cabinet ATGT, géomètre-expert,

**Considérant** que les parcelles et les volumes destinés au projet immobilier relèvent du domaine public de la Société des grands projets et nécessitent d'être déclassés préalablement à leur cession,

**Considérant** que la désaffectation :

- des parcelles provisoirement désignées section S numéro 220 (lots c et d) et section S numéros 221 (lots c et e),
- du volume provisoirement numéroté 2 à créer ayant pour assiette foncière la parcelle provisoirement désignée section S numéro 221 (lot a)
- et du volume provisoirement numéroté 3 à créer ayant pour assiette foncière la parcelle provisoirement désignée S numéro 220 (lot a),

si elle est décidée à présent, ne peut, en raison des travaux en cours pour la réalisation du Grand Paris Express, être constatée mais leur déclassement par anticipation peut être prononcé ;

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

**DE PRONONCER**, à compter de ce jour, en application de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement par anticipation :

- Des parcelles provisoirement désignées section S numéro 220 (lots c et d) et section S numéro 221 (lots c et e) et qui figurent sous teinte jaune sur les plans dans leurs versions datées du 17 juin 2024 établis par le cabinet ATGT, géomètre expert ;
- Du volume provisoirement numéroté 2, à créer, ayant pour assiette foncière la parcelle provisoirement désignée section S numéro 221 (lot a), figurant sous teinte bleue sur les plans issus des projets d'état descriptif de division en volumes dans leur version datée du 17 juin 2024 établis par le cabinet ATGT, géomètre expert ;
- et du volume provisoirement numéroté 3, à créer, ayant pour assiette foncière la parcelle provisoirement désignée S numéro 220 (lot a) figurant sous teinte bleue sur les plans issus des projets d'état descriptif de division en volumes dans leur version datée du 17 juin 2024 établis par le cabinet ATGT, géomètre expert ;

Etant précisé que la désaffectation au service public desdites parcelles et volumes, aujourd'hui décidée mais ne pouvant prendre effet qu'en fonction des nécessités du service public et de la réalisation de l'opération de construction projetée, interviendra au plus tard dans un délai de 6 ans à compter de ce jour.

## Article 2

Le directoire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## Article 3

La présente délibération et ses annexes sont publiées sur le site Internet de la Société des grands projets.

Fait à Saint-Denis, le **- 9 JUIL. 2024**

M. Jean-François MONTEILS

Président du Directoire

M. Bernard CATHELAIN

Membre du Directoire

M. Frédéric BREDILLOT

Membre du Directoire

Annexe :

1. *Plan de déclassement\_Gare Bagneux EDDVS220 Iota.a1\_SGP-SADEV*
2. *Plan de déclassement\_Gare Bagneux EDDVS221 Iota.a2\_SGP-SADEV*
3. *Plan de déclassement\_Gare Bagneux.a1-SGP\_SADEV*



DATE	NATURE DES MODIFICATIONS	INDICE
15/05/2024	Version originale	1
17/06/2024	Modification vol 2	2

-  Assiette EDDV
-  Volume 2 à déclasser sur le lot a de la parcelle 221
-  N° de volume à déclasser
-  Séparation fraction volume
-  Séparation volume

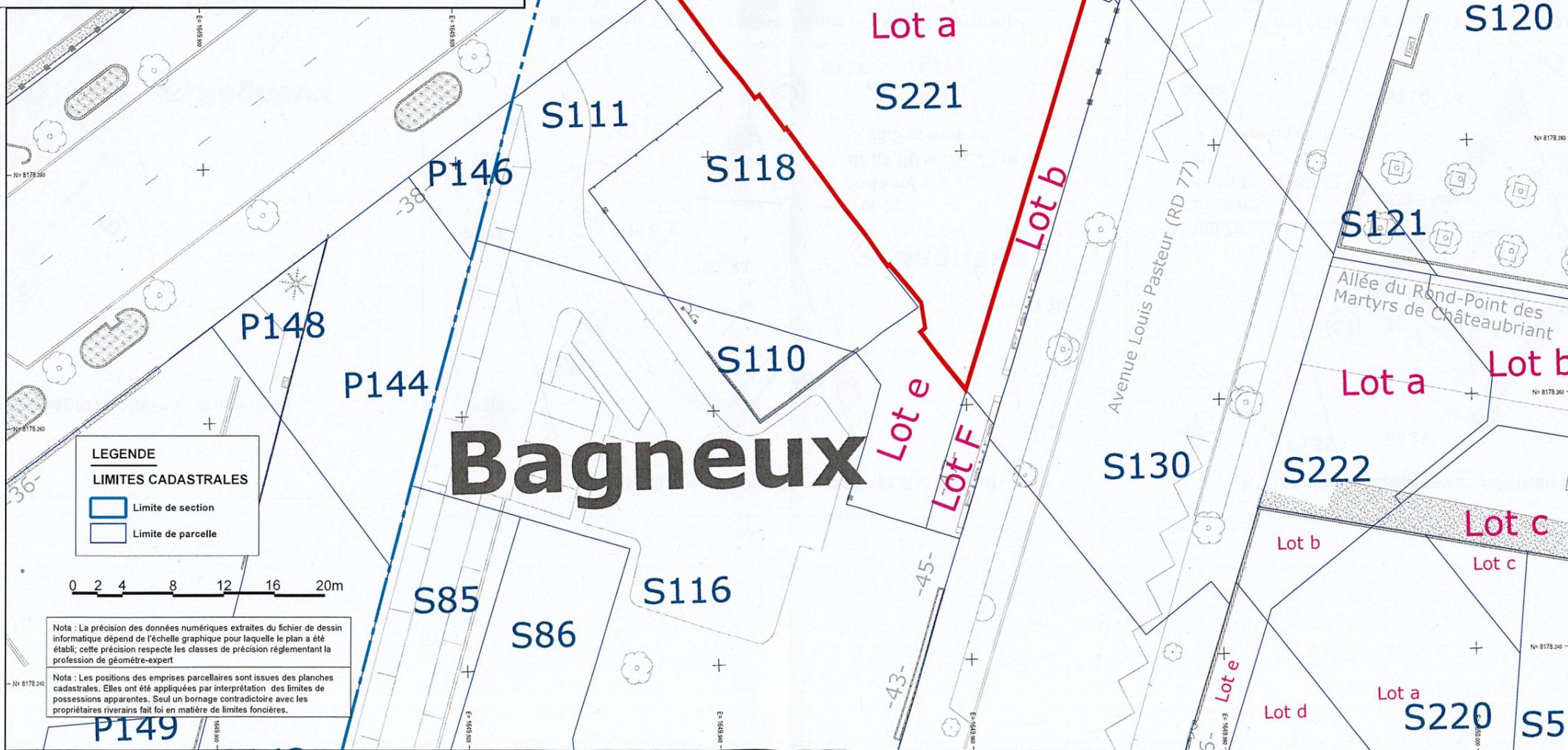
Périmètre gare défini selon les maquettes fournis Mars 2023 :  
 \* PN1537\_17\_EXE\_BIM\_010257\_03.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_000000\_01\_19BAG\_FAC\_E\_Revit 2021.rvt  
 \* AC1703-1\_65\_EXE\_MOD\_000101\_F.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_0001595\_01\_19BAG\_ELE\_(Maquette ELEC)\_XX.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_000105\_01\_19BAG\_G72\_(Maquette PLO)\_ZO.rvt

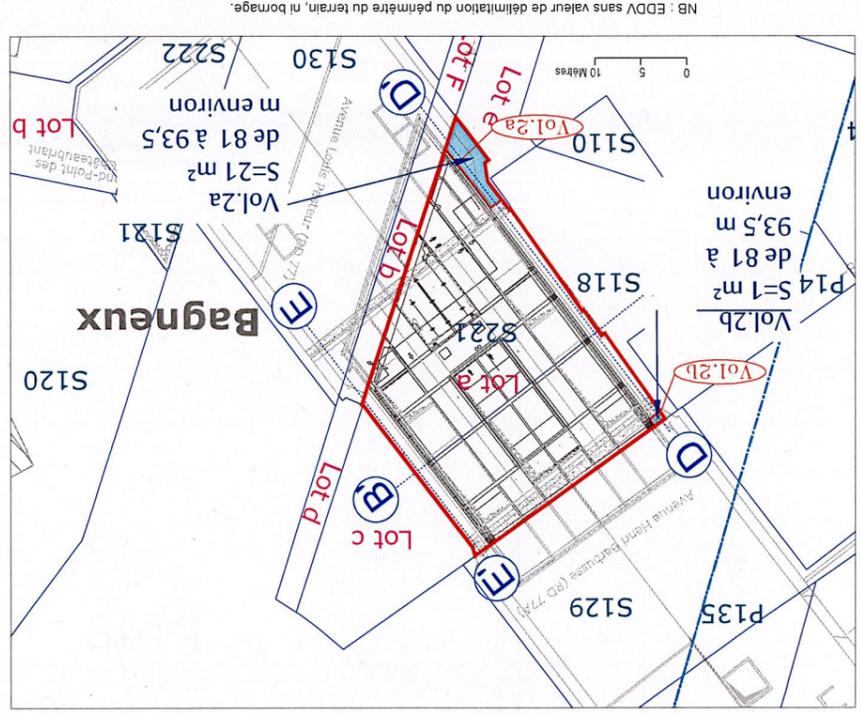
Périmètre SADEV reçu le 14/06/2023:  
 \* BHL1\_S\_PRO S4 N02 masse.dwg

Plan de coupe projet-immobilier SADEV reçu le 12/06/2024:  
 \* BAG\_CP\_G1G2 - EDDV.dwg

**Société  
des Grands  
Projets**

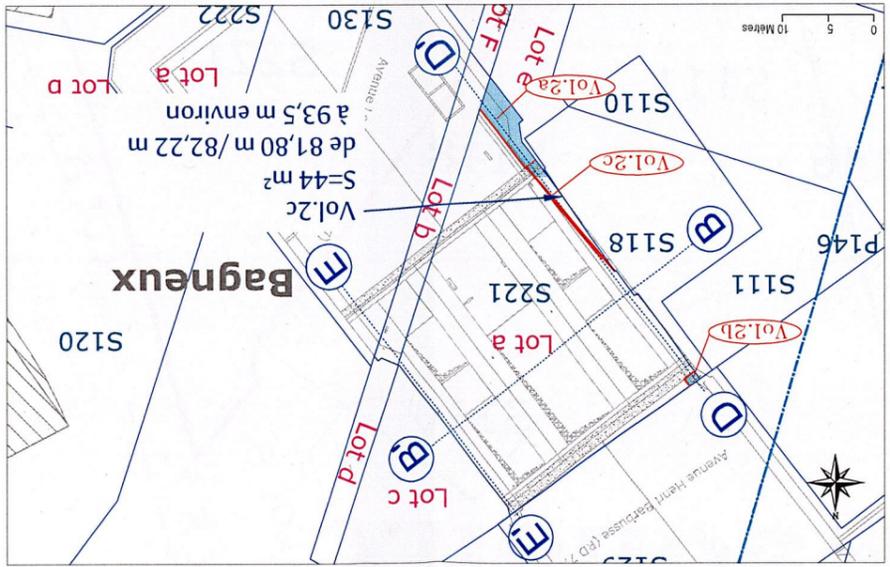
DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE		
COMMUNE DE BAGNEUX		
<b>PLAN DE DECLASSERMENT</b>		
Propriété de la Société des Grands Projets Sise Avenue Louis Pasteur Parcelle cadastrées S n° 221		
DATE : 17 Juin 2024	ECHELLE : 1/200	PLAN 1
 <b>Agence de Bobigny</b> 5-7 Promenade Jean Rostand 93000 BOBIGNY Tél. : 01.48.93.5.09.58 Mèl : atgt-spp@groupe-atgt.com Ordre des Géomètres Experts n° d'insc. 1988D100001		INDICE 2
		DOSSIER 58583





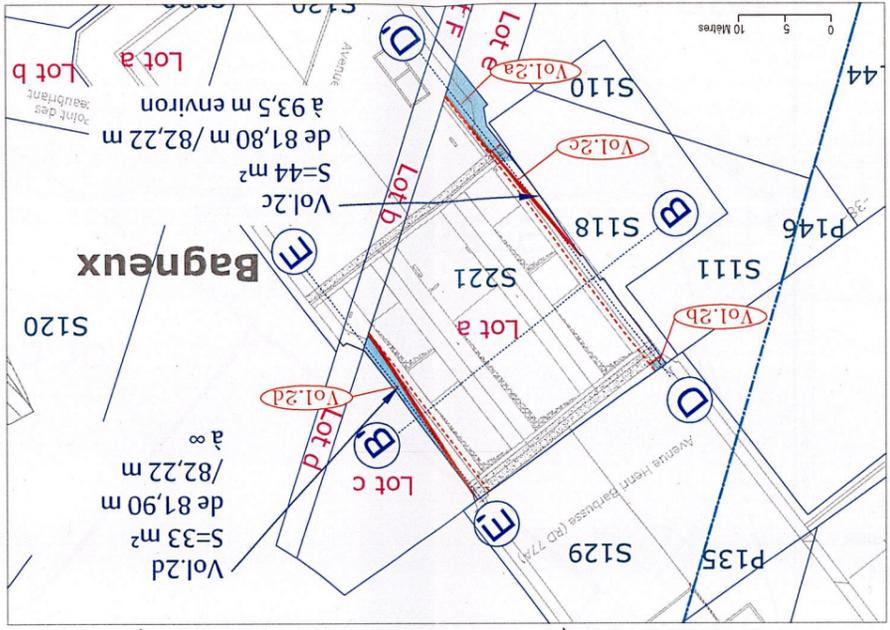
N°2 : Plan sol 1/500 (entre NGF=81,00 m et NGF= 81,80 m environ)

NB : EDDV sans valeur de délimitation du périmètre du terrain, ni bornage.



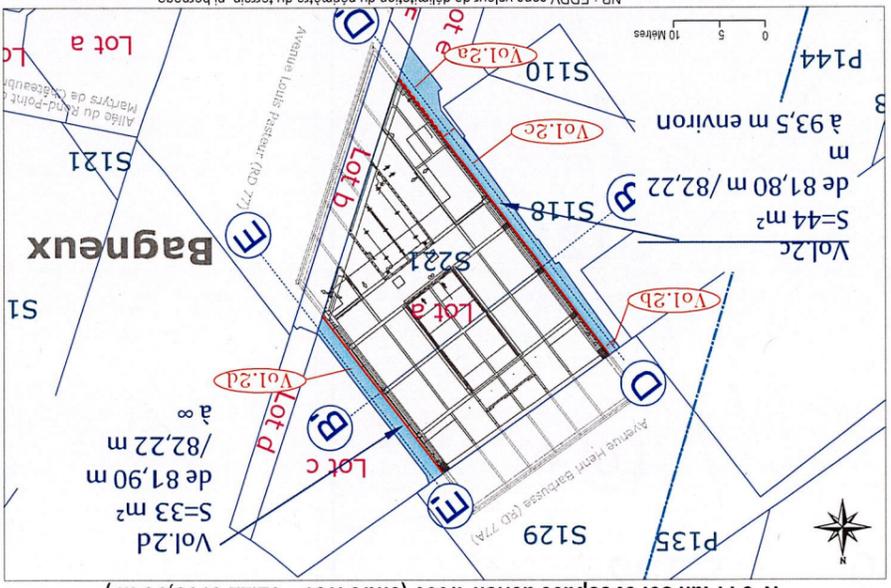
N°3 : Plan sol 1/500 (entre NGF=81,80m et NGF= 81,90m environ)

NB : EDDV sans valeur de délimitation du périmètre du terrain, ni bornage.



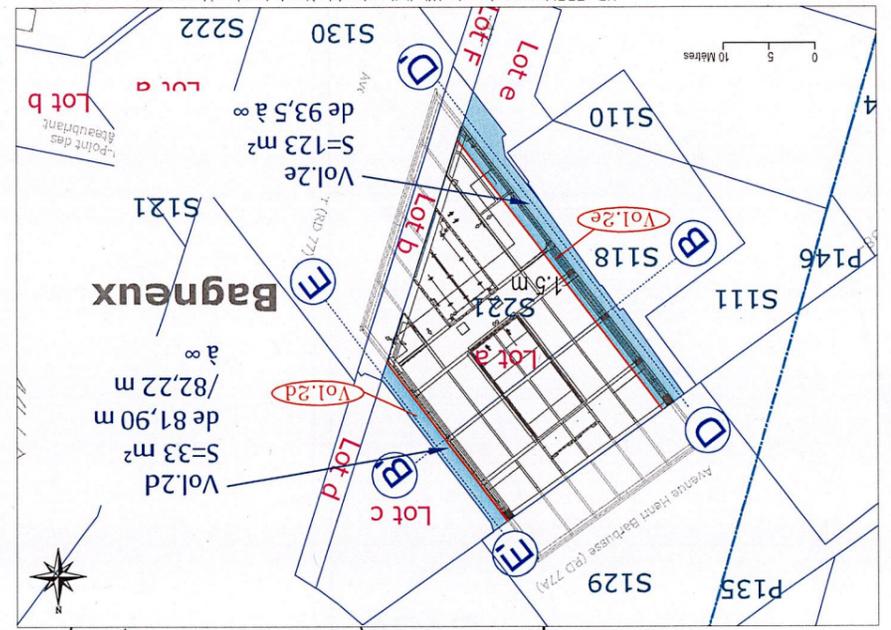
N°4 : Plan sol 1/500 (entre NGF=81,90 m et NGF= 82,22 m environ)

NB : EDDV sans valeur de délimitation du périmètre du terrain, ni bornage.



N°5 : Plan sol et espace aérien 1/500 (entre NGF= 82,22 et 93,50 m)

NB : EDDV sans valeur de délimitation du périmètre du terrain, ni bornage.

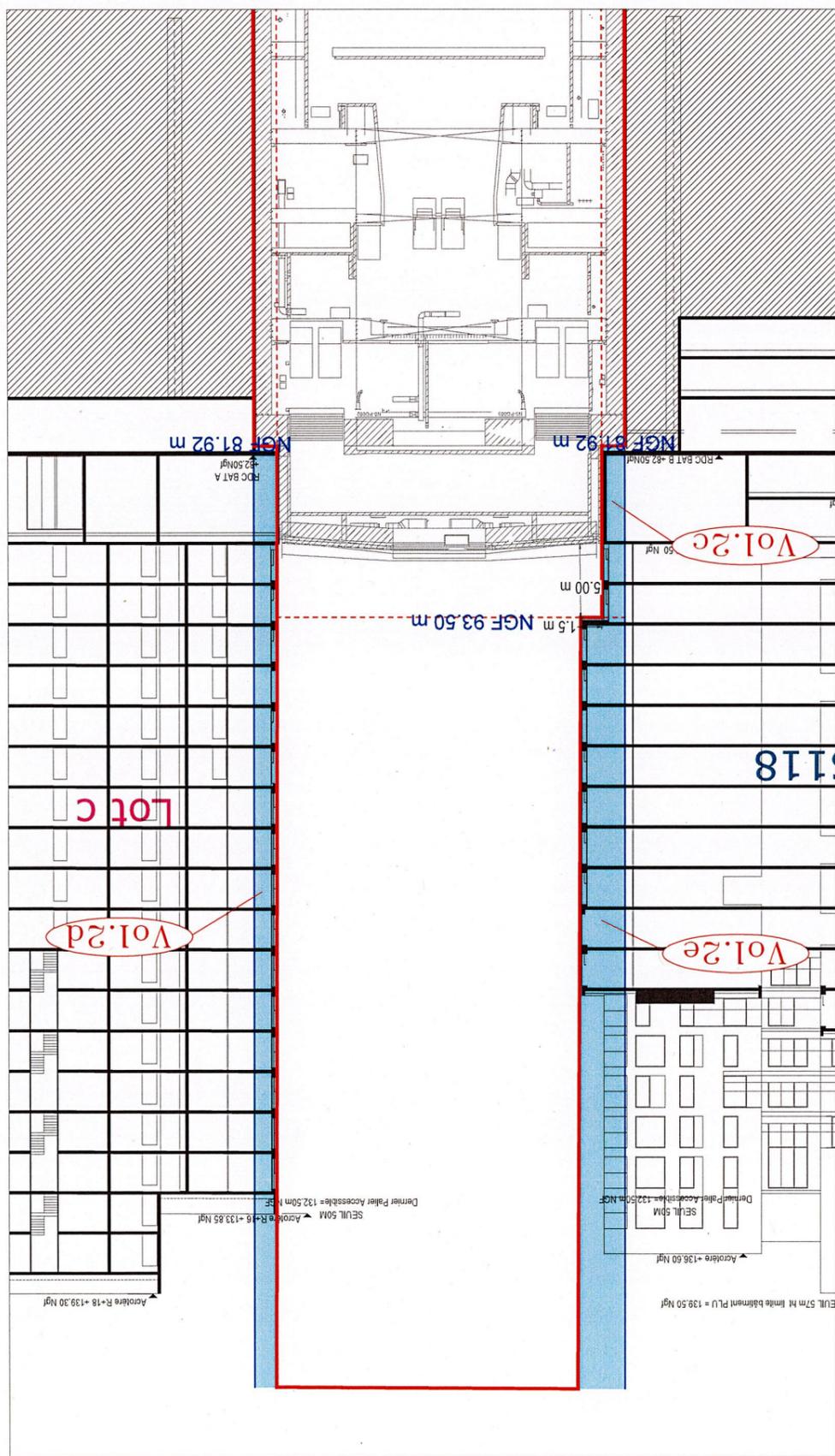


N°6 : Plan sol et espace aérien 1/500 (Au dessus de NGF= 93,50 m)

NB : EDDV sans valeur de délimitation du périmètre du terrain, ni bornage.

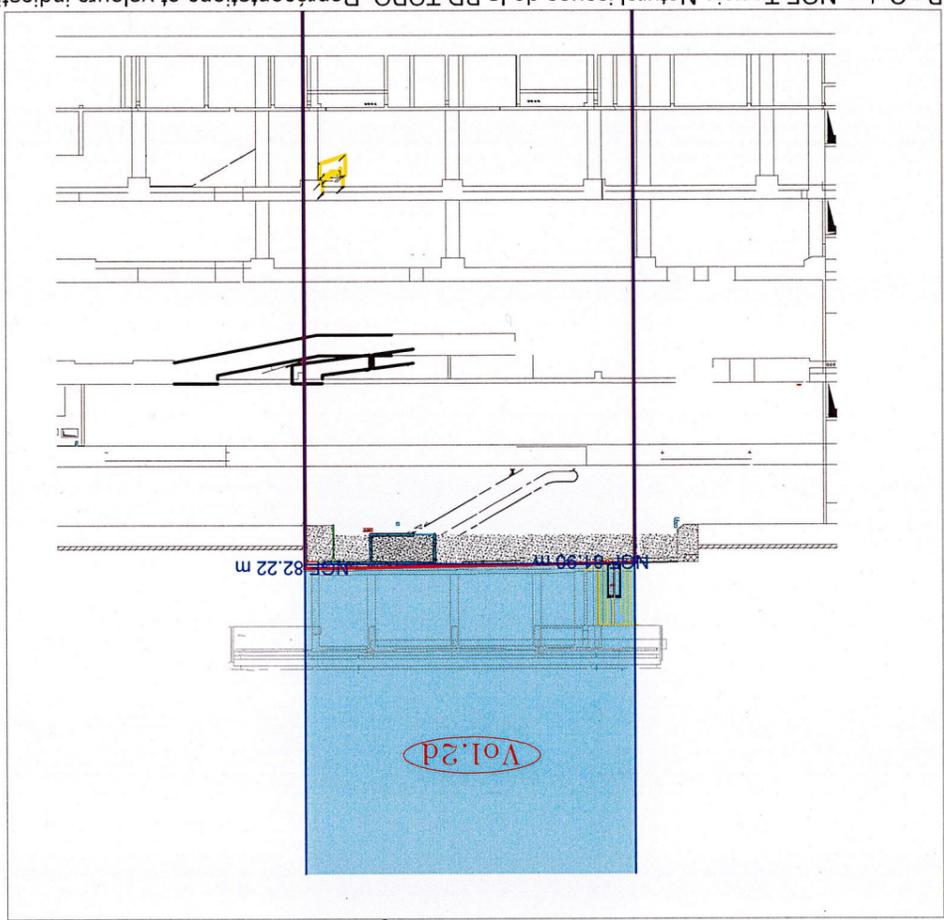


NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de la BD TOPO. Représentations et valeurs indicatives.



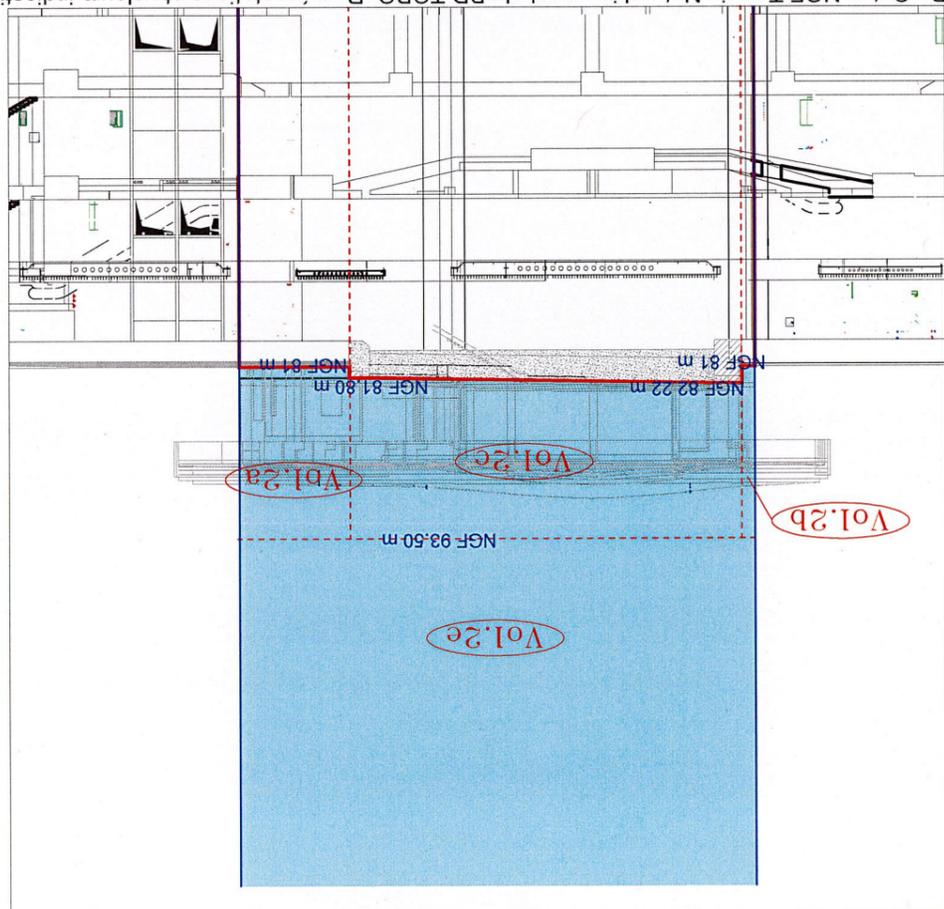
N°7 : Coupe BB'

NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de la BD TOPO. Représentations et valeurs indicatives.



N°9 : Coupe EE'

NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de la BD TOPO. Représentations et valeurs indicatives.



N°8 : Coupe DD'

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS	INDICE
17/06/2024	Version originale	1

- Assiette EDDV
- Volume 3 à déclasser sur le lot a de la parcelle 220
- Vol.1 N° de volume à déclasser
- Séparation fraction volume
- Séparation volume

Périmètre gare défini selon les maquettes fournis Mars 2023 :  
 \* PN1537\_17\_EXE\_BIM\_010257\_03.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_000xxx\_01\_19BAG\_FAC\_E\_Revit 2021.rvt  
 \* AC1703-1\_65\_EXE\_MOD\_000101\_F.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_0001595\_01\_19BAG\_ELE\_(Maquette ELEC)\_XX.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_000105\_01\_19BAG\_G72\_(Maquette PLO)\_ZO.rvt

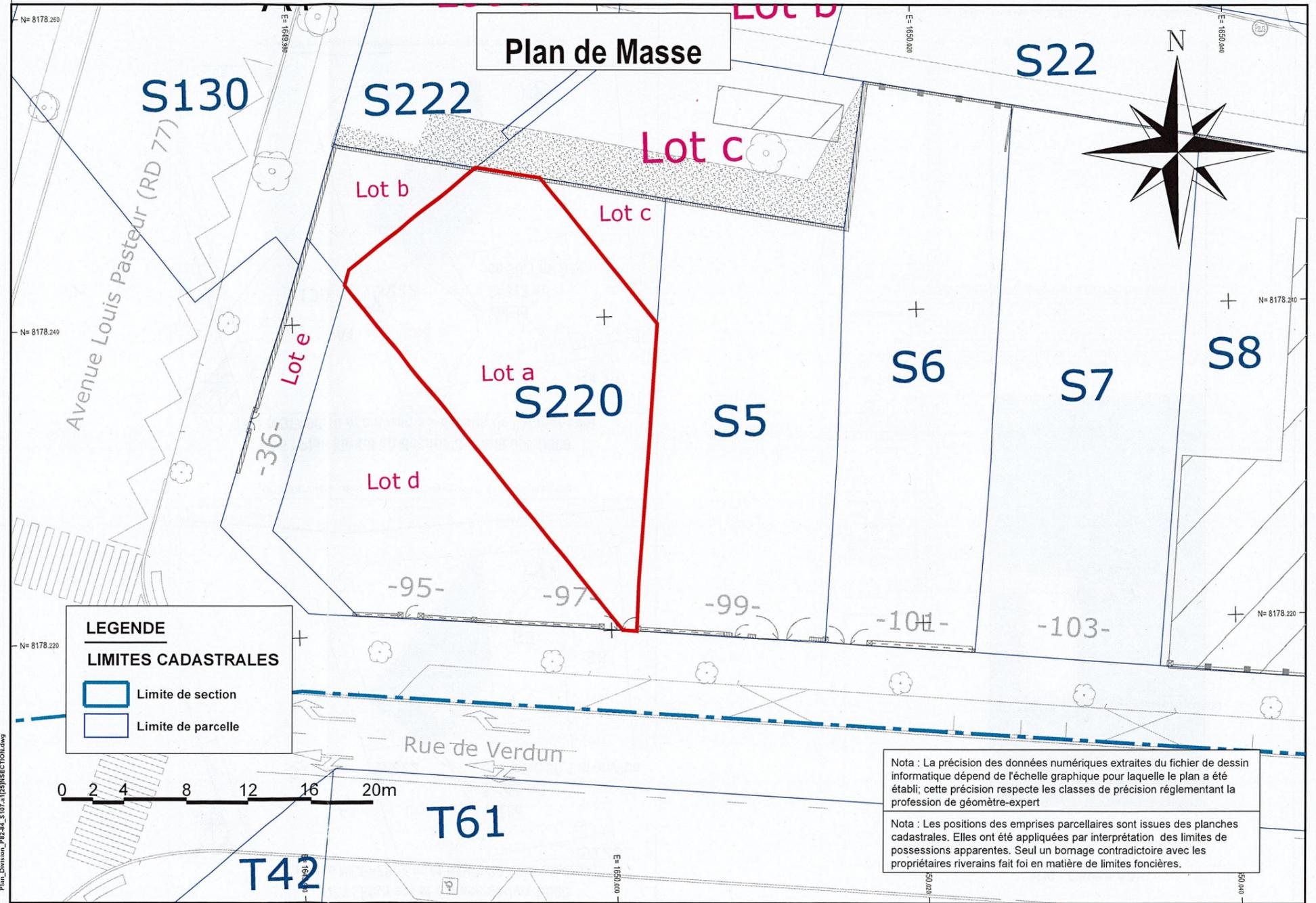
Périmètre SADEV reçu le 14/06/2023:  
 \* BHL1\_S\_PRO S4 N02 masse.dwg

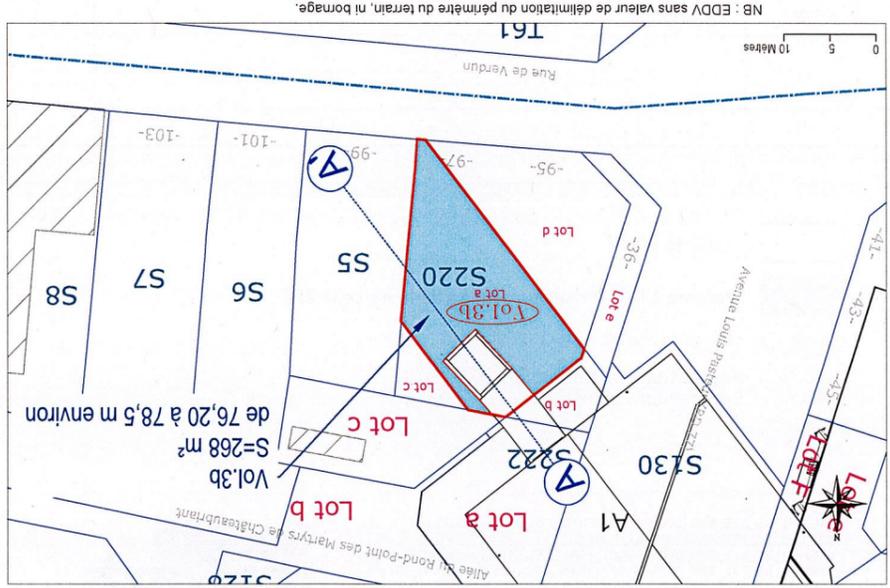


DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE  
 COMMUNE DE BAGNEUX  
**PLAN DE DECLASSEMENT**

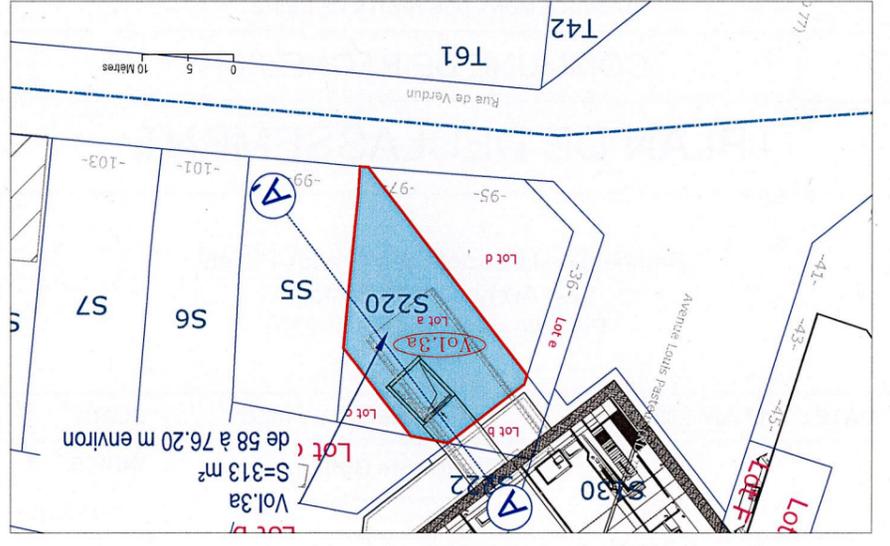
Propriété de la Société des Grands Projets  
 Sise Avenue Louis Pasteur  
 Parcelle cadastrées S n° 220

DATE : 17 Juin 2024	ECHELLE : 1/200	PLAN 1
		INDICE 1
		DOSSIER 58583

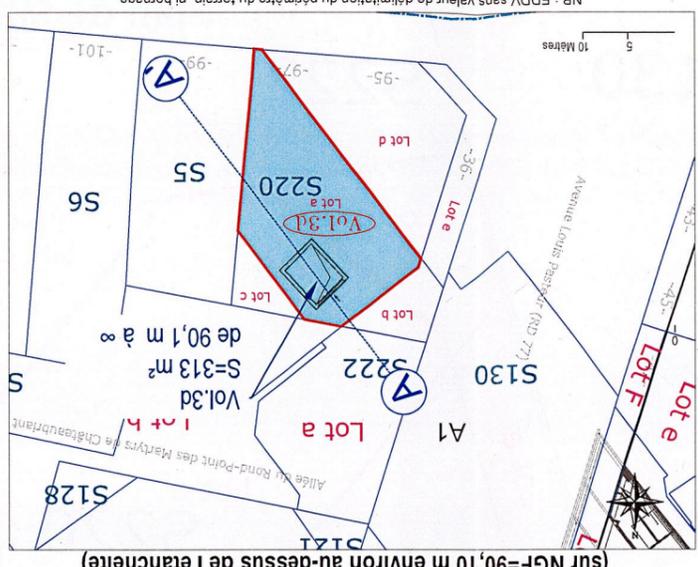




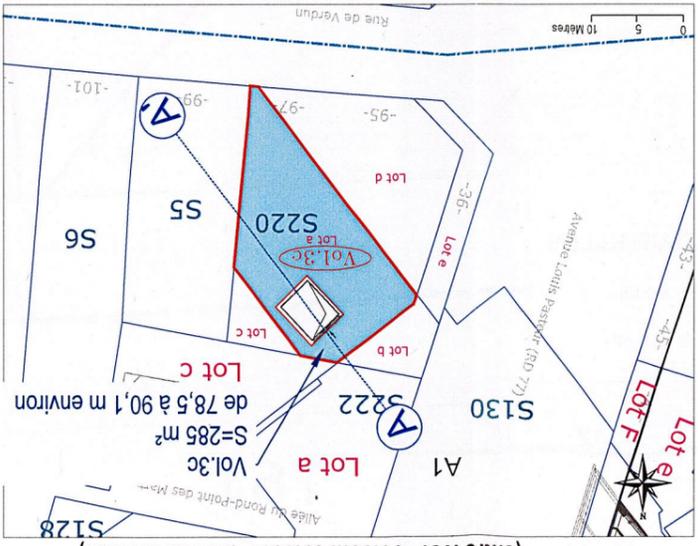
N°3 : Plan en Tréfonds et sol 1/500 (entre NGF=76.20m et NGF= 78.50m environ)



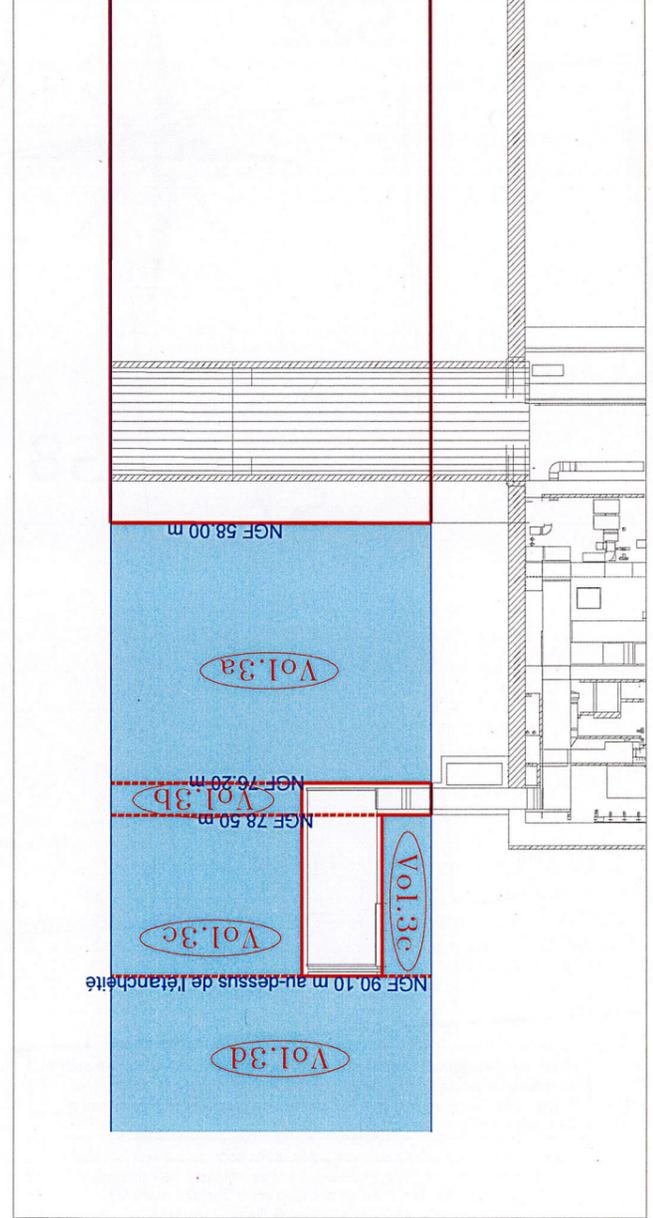
N°2 : Plan en Tréfonds 1/500 (entre NGF=58.00 m et NGF= 76.20m environ)



N°5 : Plan sursol au-dessus de l'édicule 1/500 (sur NGF=90,10 m environ au-dessus de l'étanchéité)



N°4 : Plan sol et espace arien 1/500 (entre NGF=78.50m et NGF= 90.10m environ)



N°6 : Coupe AA'

NB : Cotes NGF Terrain Naturel issues de la BD TOPO. Représentations et valeurs indicatives

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS	INDICE
17/06/2024	Version originale	1

**Parcelles à déclasser, lots c et e sur la parcelle 221 et lots c et d sur la parcelle 220.**

Périmètre gare défini selon les maquettes fournis Mars 2023 :  
 \* PN1537\_17\_EXE\_BIM\_010257\_03.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_000xxx\_01\_19BAG\_FAC\_E\_Revit\_2021.rvt  
 \* AC1703-1\_65\_EXE\_MOD\_000101\_F.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_0001595\_01\_19BAG\_ELE\_(Maquette ELEC)\_XX.rvt  
 \* PN1914-1\_05\_EXE\_BIM\_000105\_01\_19BAG\_G72\_(Maquette PLO)\_ZO.rvt

les chambres de tirage sont déplacé selon le plan d'aménagement du surface:  
 \* PN1206-3\_05\_ACT\_PRE\_007890\_01-114941\_A.dwg

Périmètre SADEV reçu le 14/06/2023:  
 \* BHL1\_S\_PRO S4 N02 masse.dwg

**Société  
des Grands  
Projets**

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

COMMUNE DE BAGNEUX

**PLAN DE DECLASSEMENT**

Propriété de la Société des Grands Projets  
 Sise Avenue Louis Pasteur et Avenue Henri Barbusse (RD 77A) □  
 Parcelles cadastrées S n° 220-221

DATE : 17 Juin 2024

ECHELLE : 1/200

PLAN 1

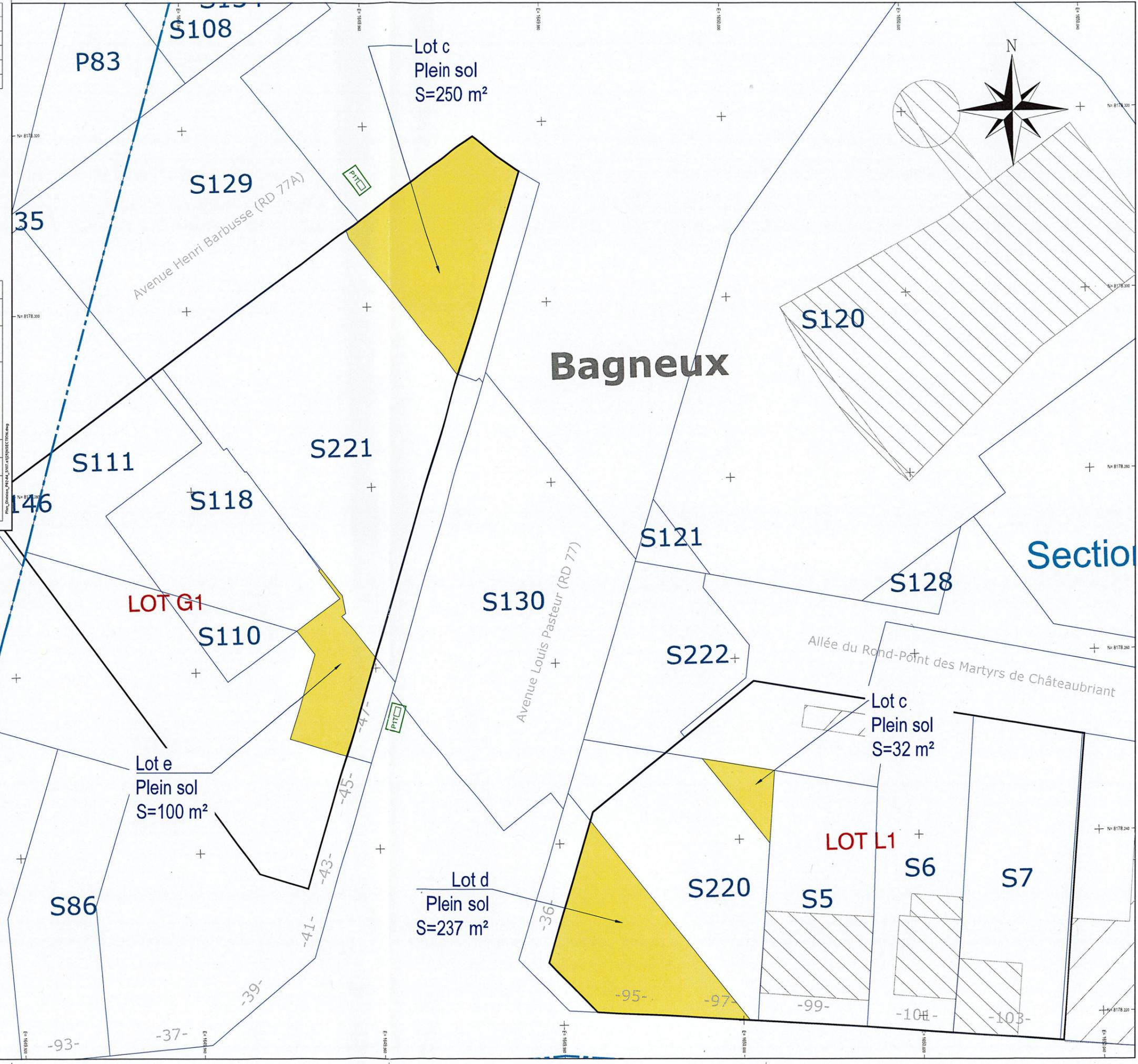
INDICE 1

DOSSIER  
58583

ATGT  
Géomètre-Expert

Agence de Bobigny

6-7 Promenade Jean Rostand  
93000 BOBIGNY  
Tél. : 01.48.95.09.58  
Mél. : algt-ggp@groupe-algt.com  
Ordre des Géomètres Experts n° d'insc. 1988D100001



**LEGENDE**

LIMITES CADASTRALES	
	Limite de section
	Limite de parcelle

0 2 4 8 12 16 20m

Nota : La précision des données numériques extraites du fichier de dessin informatique dépend de l'échelle graphique pour laquelle le plan a été établi; cette précision respecte les classes de précision réglementant la profession de géomètre-expert  
 Nota : Les positions des emprises parcelaires sont issues des planches cadastrales. Elles ont été appliquées par interprétation des limites de possessions apparentes. Seul un bornage contradictoire avec les propriétaires riverains fait foi en matière de limites foncières.

